

RETRAIT DU PLAN « NOUVELLE AP-HP »

Le syndicat FO de l'AP-HP vient d'être destinataire du relevé de conclusion du séminaire « OIKEIOSIS » qui s'est tenu les 9 et 10 juillet 2018.

Ce document vient confirmer ce que nous avons écrit dans la lettre ouverte à Martin HIRSCH et Agnès BUZYN, lettre qui est d'ores et déjà contresignée par plus de 3500 collègues.

Dans ce document, qui s'inscrit dans la droite ligne du plan « Nouvelle AP-HP » dont FO AP-HP réclame le retrait, Martin HIRSCH en total cohérence avec « le plan stratégique de transformation du système de santé » de la ministre BUZYN, a comme objectif le démantèlement de l'unicité de l'AP-HP, son statut spécifique, le statut particulier du personnel des *Hôpitaux de Paris*.

Dans ce document il est écrit : « Il est acté un passage à un GH Unique APHP.5 et APHP.6 avec préfiguration à partir de la rentrée (septembre) », « Il est mis en chantier un GH Unique APHP.7 + 13 », « L'AP-HP ne souhaite pas que les 3 GH (HUFIPO, HUPS, HUHM) restent isolés, ... et souhaite s'impliquer dans la structuration hospitalière autour de Paris Saclay ».

Pour les agents et les patients, que veut dire le passage en GHU ?

Le passage en GH Unique implique que la Direction Générale va donner plus d'autonomie au GHU, car il s'agit d'être cohérent avec la vision gouvernementale à savoir la suppression de 200 000 emplois dans les fonctions publiques.

Les fusions à répétition, les regroupements de services, de spécialités pour aboutir à des fermetures de lits.

Le refus d'embaucher dans le statut généralisant la précarisation de nos collègues participe à la destruction de l'AP-HP et de notre statut.

De plus son plan « Nouvelle AP-HP » menace « de mettre des patients dehors » avec l'ambulatoire.

Pour le personnel « **revoir l'organisation du travail en équipe, repenser les organisations de travail, les évolutions de carrière, ... dans un fonctionnement plus personnalisé. Cette évolution peut s'accompagner de mesures favorisant davantage de mobilité plus facile à organiser sur le plan juridique. Elle doit se traduire par une plus grande souplesse dans les recrutements...** »

Pourquoi ce passage maintenant ?

La réponse est dans l'édition du journal « Le Monde » du 20 juin 2018 :

« **L'AP-HP va être contrainte de serrer la vis budgétaire en économisant 40 millions d'euros de plus que prévu... pour cela l'AP-HP devra trouver « 40 millions d'euros d'efficacités supplémentaires sur les charges », dont 16 millions sur les médicaments et 23 millions sur la masse salariale ».**

- **Pour le Retrait du plan « Nouvelle AP-HP »,**
- **Le Maintien du statut juridique spécifique de l'AP-HP et de son unicité,**
- **Refus de toute disposition législative,**
- **Le Maintien du statut particulier des personnels :**

Signez et faites signer la pétition pour le retrait du plan « Nouvelle AP-HP ».

Jean-Emmanuel CABO
Secrétaire Général FO AP-HP

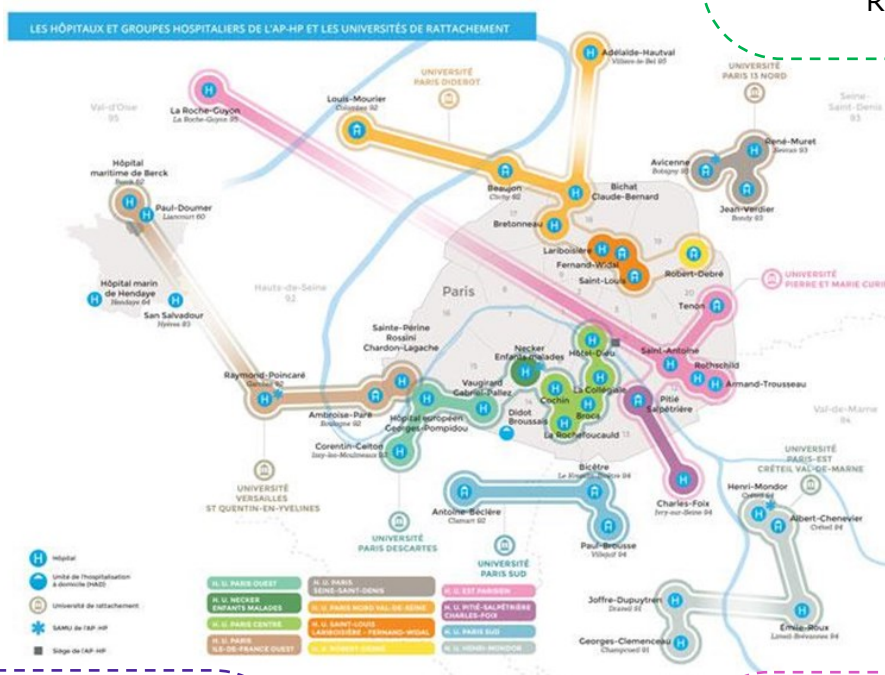
« Nouvelle AP-HP » = Eclatement de l'AP-HP

APHP.5

HEGP
 Corentin Celton
 Vaugirard-Gabriel Pallez
 Necker-Enfants malades
 Cochin
 Hôtel-Dieu
 Broca
 La Collégiale
 La Rochefoucauld

APHP.7+13

Bichat
 Bretonneau
 Beaujon
 Louis Mourier
 Adélaïde Hautval
 Robert Debré
 Saint Louis
 Lariboisière
 Fernand Widal
 Avicenne
 Jean Verdier
 René Muret



PARIS SACLAY

Ambroise Paré
 Raymond Poincaré
 Sainte Périne
 Berck
 Antoine Béchère
 Bicêtre
 Paul Brousse
 Henri Mondor
 Albert Chenevier
 Emile Roux
 Georges Clémenceau
 Joffre Dupuytren

APHP.6

Saint Antoine
 Rothschild
 Armand Trousseau
 Tenon
 La Roche Guyon
 La Pitié-Salpêtrière
 Charles Foix

Que deviennent nos Hôpitaux de San Salvador, Paul Doumer et d'Hendaye ?

Conséquences pour les agents

Ce Statut particulier a toujours été la cible des gouvernements successifs.

MAIS IL EXISTE TOUJOURS !

Mobilité

A ce jour, un agent ne peut être forcé à aller travailler dans un autre établissement. Avec la « Nouvelle AP-HP » de Martin HIRSCH, la fusion des services et par conséquent la fermeture de lits, les agents auront une mobilité sur l'ensemble du « supra-GH » d'autant qu'il n'y aura plus qu'un service de chaque spécialité dans l'ensemble du « supra GH », ou « GH Unique ».

Les fusions et fermetures ont pour objectif de répondre au plan d'économies et de diminution des effectifs. Plus un agent est mobile, moins il y a besoin d'effectif ! La mobilité pouvant se faire d'un établissement du supra GH d'un jour à l'autre en fonction des besoins.

Comment les parents d'enfants en crèche hospitalière pourront-ils s'organiser avec les horaires et le lieu de celle-ci ?

Promotion Professionnelle

A ce jour, chaque agent de l'ensemble des 37 établissements de l'AP-HP bénéficie de la même possibilité d'obtenir la promotion professionnelle et le financement des études. Demain, avec l'indépendance financière des supra GH, tout dépendra du bon vouloir du directeur et du budget. Beaucoup d'agents se voient déjà refuser le financement de leurs études suite à la note du DRH de mai 2018 (nouvelle orientation de la politique relatif à la promotion professionnelle de l'AP-HP).

Prime semestrielle

Par l'autonomie financière de chaque supra GH, les primes seront au bon vouloir de chaque directeur en fonction de son budget et de ses priorités budgétaires. Son attribution pourra être aux mérites, comme le veut la loi Macron.

Ce qui est menacé dans notre Statut :

Demi-cotisation maladie

Nous acquittons moitié moins de cotisation maladie que les autres salariés de ce pays. Cela représente de 50 à 120 € de salaire en plus chaque mois pour les personnels, selon leur grade.

Indemnité de résidence

Pour les personnels qui résident et travaillent en région parisienne, cela représente de 40 à 100 € de plus par mois.

Les soins gratuits

Les agents bénéficient des soins gratuits sur l'ensemble des établissements de l'AP-HP. Avec la disparition de l'unité de l'AP-HP, les agents ne pourront bénéficier que des soins gratuits dans l'établissement dans lequel ils travaillent.

Mutuelles hospitalières défiscalisées (MNH et MC)

Les personnels qui y cotisent voient le montant de leur cotisation déduit du montant à déclarer aux impôts. Selon les cas, cela représente de 600 à 1800 €.

Crèche

A ce jour les agents pouvaient obtenir une place en crèche dans l'ensemble des crèches de l'AP-HP au plus près de son domicile ou lieu de travail. Les crèches étant soumises à la tarification de la CAF et demain au bon vouloir budgétaire du supra GH, cela rendra plus difficile l'accès de cet acquis aux agents.

Ces droits spécifiques ont toujours été la cible de tous les gouvernements successifs.

Notre Statut particulier existe toujours, il est une protection pour les personnels.

Conséquences pour l'AP-HP

L'AP-HP, ce sont 37 hôpitaux réorganisés en 12 groupes hospitaliers et 4 hôpitaux hors Ile-De-France, mais également un Siège central, des services généraux, l'Hospitalisation à domicile.

L'AP-HP a une tutelle spécifique qui la distingue des autres hôpitaux publics, Elle dépend du Conseil de tutelle (Ministères de la Santé et du Budget).

C'est ce qui fait sa spécificité par rapport aux autres hôpitaux qui sont sous la tutelle directe des ARS. L'Agence Régionale de Santé (ARS) participe au Conseil de surveillance de l'AP-HP et n'a qu'un avis consultatif.

La loi prévoit un droit d'opposition des ministres de la Santé et du Budget sur certaines décisions financières importantes de l'AP-HP. Ainsi, son budget est validé par l'ARS, mais seulement après un préaccord des ministères de la Santé, de la Sécurité sociale et du Budget, qui peuvent les rejeter.

L'ETAT est responsable en dernier ressort de la solvabilité de l'AP-HP (du fait de son statut juridique).

Ainsi, l'AP-HP ne peut être en faillite car elle est garantie par l'ETAT comme le confirment les agences de notation financière qui attribuent à l'AP-HP la même note que l'Etat (« A-1+ »).

Les fusions à répétition, les regroupements de service, de spécialité, la mise en place de l'ambulance aboutissent à de nombreuses fermetures de lit et par conséquent à mettre les malades dehors.

La destruction du statut particulier leur est nécessaire pour détruire l'AP-HP.

Le syndicat FO AP-HP exige :

- Le retrait du plan « Nouvelle AP-HP » de Martin HIRSCH,
- Refus de toute disposition législative,
- Le maintien du statut juridique spécifique de l'AP-HP et de son unicité,
- Le maintien du Statut particulier des personnels,
- Non aux fusions d'hôpitaux.

La campagne est engagée. D'ores et déjà 3582 signatures ont été recueillies :

Saint-Antoine (265) ; Tenon (211) ; Broca (131) ; Avicenne (293) ; Georges Clémenceau (115) ; SCB Mac Donald (44) ; Henri Mondor (201) ; Hendaye (128) ; Joffre (297) ; SCB Pitié Salpêtrière (88) ; Saint-Louis (205) ; AGEPS (76) ; Bicêtre (305) ; Cochin (147) ; Coentin Celton (83) ; HEGP (179) ; Siège (42) ; Pitié Salpêtrière (305) ; Lariboisière (30) ; Bichat (300) ; Louis Mourier (100) ; Vaugirard (37) ;